

Commune de Bourg
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 Novembre 2024
RELEVÉ DE DECISIONS

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 17 octobre à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : M. JOLY, Mme GRILLET, M. VEYRY, Mme DARHAN, Mme GRIMARD, M. DOTTO, M. GARCIA, Mme GUIGOU, Mmes MAGUIS, SEGUIN.

Absents ayant donné pouvoir : Aucun

Absents excusés : M. SANGUIGNE, M. MOREAU, Mme BIGLIARDI, M. BARBERY, Mme PHOTSAVANG, Mme PELEAU M. TRICOT, M. NOEL et Mme BARRIERE.

Secrétaire de séance : Mme GRIMARD

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 novembre 2024

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

M. le maire procède à la présentation des DIA traitées par le service urbanisme aux mois de février et mars ainsi que les dépenses de fonctionnement effectuées sur la période.

En préambule, M. le maire demande aux conseillers de bien vouloir accepter le retrait de l'ordre du jour du point n°4 de l'ordre du jour portant mention de l'avis communal quant au dernier rapport de la CLECT. Les conseillers valident le retrait de ce point.

2024-041 Débat sur le premier rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols

Le Maire indique que le rapport relatif à l'artificialisation des sols doit être réalisé par les communes dotées d'un document d'urbanisme.

Le présent rapport doit obligatoirement comporter un état de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares. A cet effet, un observatoire national de l'artificialisation (Portail national de l'artificialisation) a été mis en place par les services de l'Etat via l'exploitation des Fichiers fonciers retraités par le CEREMA. Il est par ailleurs précisé que les données de cet outil permettent d'avoir une connaissance de la consommation d'espaces de 2011 à 2022 et de générer automatiquement le rapport objet de la présente.

Le Maire expose les données issues du rapport et notamment une consommation d'espace à destination d'habitat supérieure en 2021 à la moyenne des 10 dernières années. Cette consommation ponctuelle et isolée est justifiée par la création de lotissements.

Le Maire précise que les données issues de l'observatoire de l'artificialisation des sols ne permettent pas, pour le moment, de rendre compte des objectifs fixés en matière de réduction de la consommation d'espaces prévus dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Cubzaguais Nord Gironde qui n'est pas encore entré en vigueur et n'a pas produit leurs effets en la matière.

Par ailleurs, il est souligné que les données utilisées par l'outil mis à disposition par les services de l'Etat ne permettent pas d'intégrer l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- D'acter le débat sur le premier rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols ;
- D'émettre un avis favorable/défavorable au rapport ci-annexé ;
- D'autoriser le Maire à procéder aux mesures de publicité et de transmission du document présentée ci-avant.

2024-042 OPAH RU, approbation des règlements d'intervention

Sur le rapport de M. le maire précisant que Grand Cubzaguais Communautés de Communes, Saint-André-de-Cubzac et Bourg-sur-Gironde souhaitent mettre en œuvre une politique volontariste de revitalisation de leurs centres bourgs et d'amélioration des conditions d'habitat sur leur territoire.

Il a été décidé d'engager une Opération Programmée de l'amélioration de l'Habitat - Renouvellement urbain (OPAH-RU) sur les périmètres des centre-bourgs de Saint-André-de-Cubzac et de Bourg-sur-Gironde, pour une durée de 5 ans (*convention OPAH-RU : Annexe 1*). Ce dispositif vient renforcer l'action publique sur ces secteurs prioritaires dans une logique de requalification globale. Il propose ainsi une majoration des subventions par les communes afin d'augmenter la capacité des propriétaires de logements à réaliser des travaux de réhabilitation.

A ce titre, la commune de Bourg-sur-Gironde subventionne des projets liés à la réalisation de travaux de ravalement de façades et de rénovation de devantures commerciales.

A l'intérieur du périmètre de l'OPAH-RU, la commune de Bourg-sur-Gironde a également fait le choix de mettre en place une aide spécifique indépendante de celles de l'ANAH, en direction des propriétaires occupants ou bailleurs qui réhabilitent et remettent sur le marché des logements vacants.

Des règlements d'intervention sont proposés pour les aides suivantes :

- Prime « Travaux de ravalement de façade »
- Prime « Travaux de rénovation des devantures commerciales »
- Prime « Réhabilitation et remise sur le marché de logements vacants »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De valider les règlements d'intervention, annexés à la présente délibération, élaborés entre le territoire du Grand Cubzaguais et de Bourg-sur-Gironde.

2024-043 Changement de nomination des voies communales

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Les modifications sont proposées selon le tableau ci-dessous :

Intitulé actuel de la voie	Lieu dit traversé	Proposition
Route départementale n°669 E1 de Berson à Bourg par Samonac	Pain de Sucre ; Brangette	Route du pain de Sucre
Chemin Rural n°37	Port de Camillac	2.1 Chemin des Cabanes 2.2 Port de Camillac
Voie Communale n°101 de Cambes	Les cabanes; Cambes; Gogues; Au Roc; La Dujardine	Route de Cambes
Voie Communale n°113 de Plouquey	Caruel	Chemin de Plouquey
Chemin Communal n°32	Clotte Blanche	Chemin de la Clotte Blanche
Voie Communale n°4 de Camillac	Camillac	Route de Camillac
Voie Communale n°112 de Preberingue	La Croix; Preberingue; Nantillon	Route de Preberingue
Voie Communale n°14 de Poliane	Maine d'arman; gravillon	Chemin de Poliane
Voie Communale n°107 de Lartaude		Chemin de Lartaude
Voie Communale n°6 de la Rougue	Bouillet; Maine d'armand; Gravillon; Conilh; Les valades; La Morèlle; Le Caye	14.1 Route de Bouillet 14.2 Chemin des Valades 14.3 Route du Caye
Voie Communale n°109 de la grave	Maine d'Arman; Gravillon; La Grave	Route de la Grave
Voie Communale n°108 de Genibon	Genibon. Blanchereau	Chemin de Génibon
Chemin Rural n°19	La Baraque; Le Rivalat	Chemin de la Baraque
Voie Communale n°110 de la Libarde	La Libarde	Chemin de la Crypte
Chemin Rural n°25	La Libarde	
Chemin Rural n°24	La Monge; Le Piras; La Pépinière	Chemin de la Monge
Voie Communale n°12 de la Libarde	Plantier	Chemin de Plantier
Chemin Rural sans numéro	Le Désert	Impasse du Désert
Chemin Rural n°11 de Portier	Le Grava	Impasse de Grava

Chemin Rural n°6	Banlieue; La Croix Saint Michel; Niaud; Couybot	Chemin de Banlieue
Chemin Rural inconnu	La Croix; Fontaine de Croûte	Chemin de la Croix Saint Michel
Voie Communale n°1 de la Grange	Boucaud	Route du Ligat
Voie Communale n°9 de la Cartaude	Bousquet; Cartaude; Camponnac	Route de Camponnac
Chemin Rural n°1	Lavau; Labourelle	Impasse Lavau
Chemin Rural sans numéro	Lau; Pérouil; Labarre	Chemin de Pérouil
Chemin Rural n°4	Ribette	Chemin de Ribette
Chemin Rural sans numéro	Le Caillou; Ribette	Chemin des justices
Chemin Rural sans numéro	Aux Justices	
Voie communale n°202 de Bouillet		Impasse de Bouillet
VC 206 Voie Communale de pitar	Commence sur la D669 à l'ouest de la lustre et se termine à la parcelle AK 135 faisait partie du CR n°1	Impasse Pitar
VC 207 Voie Communale de Couybot	Commence sur la D669 à la croix et se termine à la parcelle AI 342 à Couybot	Impasse de Couybot

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Adopte, pour les chemins concernés les changements de dénomination mentionnée.

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire informe les élus que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mardi 17 décembre à 18h30.

Par ailleurs, il les informe également de la tenue d'une réunion technique concernant le rendu du diagnostic PLU qui se tiendra le Mercredi 18 décembre à 10h en mairie.

Mme GRILLET fait part aux conseillers de la tenue de Noël à Bourg le 14 décembre avec les participations de la Clé des champs, de l'APE et des parents élus.

Egalement, elle précise que le 20 décembre aura lieu la distribution des livres de Noël aux enfants des écoles.

M. le maire dresse la liste des événements à venir avec :

- le 4 décembre à 17h la signature de la CAE
- le 17 décembre à 10h30 réunion SPR
- le 20 décembre à partir de 18h30 rencontre de fin d'année avec les agents communaux

- le 22 décembre animation de Noel au marché
- le 10 janvier vœux à la population
- le 18 janvier repas des ainés
- le 27 janvier galette à l'EHPAD

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 19h30.



